

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
POLE MOYENS ET MUTUALISATION
SERVICE DE LA COORDINATION
Bureau de la coordination régionale

Affaire suivie par M. Ufuk DALKAYA
ufuk.dalkaya@paris-idf.gouv.fr
Tel : 01.82.52.42.85

Paris, le 2 - DEC. 2019

N° 2019/ /SGAR/PMM/SC/BCR

REÇU 17 DEC. 2019

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

à

Madame la Présidente du Conseil d'administration
de l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France

à l'attention de Madame Isabelle ROQUES

Objet : Délibération numéro A19-4-1Bis du Conseil d'administration du 5 novembre 2019.
Délibération numéro A19-4Bis-1 du Conseil d'administration du 12 novembre 2019.

P.J. : 2 délibérations.

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, visées en objet, adoptées lors des Conseils d'administration du 5 et 12 novembre 2019.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris



Michel CADOT

Conseil d'administration A19 – 4bis

du 12 novembre 2019

Délibération n°A19 -4bis – 1

Objet : Budget 2019 - rectificatif n° 1

Le Conseil d'Administration,

- Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,
- Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le n° 2006-1140 du 13 septembre 2006,
- Vu les articles 175 et 177 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat,
- Vu la circulaire budgétaire du 29 juillet 2019 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'Etat,
- Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Article 1

Le Conseil d'Administration approuve le budget rectificatif 2019 n°1 suivant :

- Autorisations budgétaires :
 - 206 ETP et 206 ETPT
 - 571 772 000 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 19 007 000 € en personnel
 - 538 365 000 € en fonctionnement
 - 14 400 000 € en investissement
 - 571 002 000 € de crédits de paiement dont :
 - 19 007 000 € en personnel
 - 533 185 000 € en fonctionnement
 - 18 810 000 € en investissement
 - 496 293 000 € de prévisions de recettes
 - -74 709 000 € de solde budgétaire
- prévisions comptables :
 - - 44 309 000 € de variation de trésorerie
 - 188 701 000 € de résultat patrimonial
 - 189 101 000 € de capacité d'autofinancement
 - 163 291 000 € de variation de fonds de roulement

Conseil d'administration A19 – 4bis

du 12 novembre 2019

Article 3

Le Conseil d'Administration approuve le budget 2019 rectificatif n° 1 et notamment les tableaux soumis au vote du conseil d'Administration :

- tableau 1 : autorisations d'emplois
- tableau 2 : autorisations budgétaires
- tableau 4 : Equilibre financier
- tableau 6 : situation patrimoniale

La Présidente
Valérie PECRESSE

Le Préfet de Région Ile-de-France,
Paris

Michel CADOT